

Les Sièges CHAILLARD décrochent la norme NF

18 mois après la reprise des Sièges Chaillard, spécialisés dans la fabrication de sièges de relaxation, par le fabricant français de literie Maliterie, l'entreprise est heureuse de retrouver sa certification NF.



L'institut technologique FCBA (organisme tiers indépendant, mandaté par l'AFNOR) vient d'annoncer la délivrance de la norme NF Ameublement pour la totalité des produits Chaillard.

Le Groupe va donc pouvoir afficher une certification française de qualité et reconnue sur la totalité de ses produits (la literie étant déjà certifiée sous la norme équivalente CTB).

Un sigle parfaitement identifié, plébiscité et gage de confiance, à en croire une récente étude du FCBA sur le sujet. Selon cette dernière, 75% des consommateurs français estiment qu'ils ont adopté un comportement éco-responsable concernant leur mobilier. Ils sont donc sensibles à cette norme qui garantit que les meubles concernés sont sûrs, solides, durables et sains, au-delà des exigences réglementaires.

Grâce à de nombreux tests et contrôles, réalisés selon des normes européennes et françaises, dans les conditions les plus sévères de la vie quotidienne, la marque NF Ameublement certifie la fiabilité d'un meuble, de son processus de fabrication à son emploi au quotidien. Une vérification des produits et des process a ensuite lieu chaque année.

« Fruit d'un profond travail de remise sur pied d'un bel outil de production français, cette reconnaissance vient conforter nos engagements et récompenser un an de préparation. L'année 2017 a été riche et intense chez Chaillard, et les efforts portent leurs fruits ! » se réjouit Laurent Crepin, Dirigeant de Maliterie.com

En 2017, l'entreprise a en effet, non seulement revu sa gamme (secteur médical et particuliers) et lancé des nouveaux sièges au design totalement nouveau, mais elle a aussi poursuivi l'implantation des fauteuils Chaillard au sein des 33 magasins Maliterie.com en France, tout en commençant à tester un concept de point de vente dédié aux sièges (à Lyon).

En 2017, l'activité des Sièges Chaillard affiche une croissance de 35 % (vs 2016), pour un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros. L'usine bisontine emploie 15 collaborateurs à ce jour.

Contact presse :

Sylvie Le Roux - 06 28 69 05 24 - sylvie.leroux@pressentiel.fr

A propos de Maliterie.com :

Installé près du Mans depuis 1945, Maliterie.com est un des premiers fabricants français de literie (matelas et sommiers) et leader de lits électriques en France. La majorité des matelas produits reçoivent la certification Belle Literie. Le fabricant est aussi certifié Belle Literie Excellence.

Dirigeants : Michel et Laurent Crepin.

L'acquisition du fabricant français Chaillard en mai 2016 étoffe la gamme bien-être avec des fauteuils et canapés, fixes ou relaxation, convertibles ou non.

33 magasins en propre : Angers, Amiens (ouverture en janvier 2018), Annecy, Besançon, Bordeaux / Mérignac, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon (en cours), Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon (2), Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes (2), Orléans, Paris (3) et région parisienne (2), Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne (en cours), Strasbourg, Toulouse, Tours.

CA 2016 : 18,4 millions € (+15% par rapport à 2015). Effectif groupe : 120 personnes

Les Sièges Chaillard

Fabricant français de fauteuils et canapés depuis 1905

Route de Vesoul - 70190 VORAY SUR L'OGNON